

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 9 mai 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 mai 2022

### FINANCES ET FISCALITÉ - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Marie-Paule MILLASSEAU à Yvonne VACKER, Rose-Marie NIETO à Philippe TERRASSIN, Michel PAILLEY à Bastien MARCHIVE, Dominique SIX à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Yamina BOUDAHMANI, Lydia ZANATTA à Gérard LEFEVRE.

#### Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Christophe GUINOT par Virginie HEULIN, Lucy MOREAU par Olivier TRAVEL.

#### Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Valérie BELY-VOLLAND, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Mélina TACHE.

#### Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** François GUYON

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 16 MAI 2022

#### FINANCES ET FISCALITÉ - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique portant sur le règlement général de la comptabilité publique, selon lequel le comptable public est seul chargé du recouvrement des ordres de recouvrer et des créances constatées par un contrat, un titre de propriété ou tout autre titre.

Vu les articles R.2342-4 et R.1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient qu'en matière de poursuite, le refus d'autorisation ou l'absence de réponse, dans un délais d'un mois, justifie la présentation en non-valeur des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable ;

Considérant la demande d'admission en non-valeur transmise par le Comptable du Centre des Finances Publiques de Niort pour des titres qu'il n'a pu recouvrer pour le budget Principal (période 2004/2019) :

- Budget Principal (annexe) :

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| - Liste numéro 4542750515 pour un total de | 6 536,19 € (compte 6541)  |
| - Liste numéro 5228780115 pour un total de | 5 685,00 € (compte 6541)  |
| - Liste numéro 5380520415 pour un total de | 1 277,06 € (compte 6542)  |
| - Liste numéro 5499010115 pour un total de | 64,00 € (compte 6542)     |
| - Liste numéro 5548270115 pour un total de | 12 276,36 € (compte 6541) |

o dont principalement :

- 8 750,34 € concernant DEVECO - TLPE
- 4 311,18 € concernant les déchets ménagers (RS-Facturation apport en déchetteries des professionnels)
- 1 895,99 € concernant les gens du voyage
- 1 716,55 € concernant le Conservatoire.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Admet en non-valeurs les différentes créances pour le budget Principal pour un montant cumulé de 25 838,61 € (dont 24 497,55 € au compte 6541 et 1 341,06 € au compte 6542), déclarées irrécouvrables par le Comptable du Centre des Finances Publiques de Niort et annexées à la présente délibération. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le budget Principal ;

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220516-C\_\_7\_05\_2022-DE

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les tableaux annexés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Jérôme BALOGÉ**

**Président**